

# Prix et distinctions en pharmacie au Nouveau-Brunswick

Les mises en candidature pour les distinctions figurant à la section 2 ci-dessous sont recevables à tout moment de l'année. La date butoir de soumission pour une présentation au cours de la réception annuelle de remise des prix est le 31 mars de chaque année. Les candidatures posées après cette date seront conservées pour l'année suivante.

**Nous encourageons tous les membres à faire la promotion des prix et à participer à leur attribution.**

## SECTION 1 : CANDIDAT / CANDIDATE

Prénom et nom de famille du candidat/de la candidate : .....

Numéro d'inscription du candidat à l'OPNB : .....

Téléphone (domicile) : ..... Téléphone (cel.) : .....







Courriel : .....




## SECTION 2 : PRIX ET DISTINCTIONS

Je/Nous, soussigné/s, désire/désirons poser la candidature du membre nommé ci-dessus au prix suivant :

Veillez cocher la case correspondant à un des prix ci-dessous. Cliquez sur le nom du prix afin d'en connaître la description et de vous assurer que le candidat ou la candidate répond aux critères d'admissibilité.

### Prix décernés par l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

<input type="checkbox"/>	 <a href="#">Membre à vie</a>
<input type="checkbox"/>	 <a href="#">Prix pour services méritoires à l'Ordre</a>
<input type="checkbox"/>	 <a href="#">Prix pour services méritoires à la profession</a>
<input type="checkbox"/>	 <a href="#">Citation présidentielle</a>
<input type="checkbox"/>	 <a href="#">Prix Partenaire du progrès*</a>
<input type="checkbox"/>	 <a href="#">Prix Coéquipier modèle en pharmacie*</a>

 <b>Prix décernés par l'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick</b>	
	 <a href="#">« Bowl of Hygeia »</a>
	 <a href="#">Scott Knowles Prix de reconnaissance des services d'un nouveau praticien</a>

### SECTION 3 – PRÉSENTATEUR(S) DU CANDIDAT

Les formulaires de mise en candidature doivent être présentés par au moins un membre actif de l'Ordre qui n'est pas le candidat.

*\* Les formulaires de mise en candidature pour le Prix Partenaire du progrès ou le Prix Coéquipier modèle en pharmacie peuvent être présentés par le grand public.*

Nom et prénom :	Nom et prénom :
Signature**	Signature**
N <sup>o</sup> d'inscription à l'OPNB :	N <sup>o</sup> d'inscription à l'OPNB :
Téléphone :	Téléphone :
Courriel :	Courriel :

*\*\* Si la soumission est expédiée par courriel, il suffit de taper le nom.*

### SECTION 4 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le dossier de candidature pour chaque candidat à chacun des prix doit comprendre ce qui suit :

- Le formulaire de mise en candidature dûment rempli et signé par au moins un présentateur. Il est interdit de se présenter soi-même.
  - Les mises en candidature transmises par courriel ou par télécopieur sont admissibles.
- Au moins une lettre de recommandation
- Document d'information à l'appui de la candidature

L'Ordre communiquera avec tous les candidats afin de confirmer leur acceptation et de valider leur candidature.

Soumettre les candidatures à l'attention du Comité des prix :  
686 boul. St. George Blvd., bureau 200 Moncton, N.-B. E1E 2C6  
courriel: info@nbpharmacists.ca télécopieur: 506.857-8838



## New Brunswick College of Pharmacists Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

### Prix décernés par l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

#### 1. Membre à vie

Ce prix peut être remis à tout membre (actif, retraité ou défunt) de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick ayant offert des services exceptionnels à l'Ordre, au Conseil de l'Ordre ou à la profession. Le ou la récipiendaire devra avoir consacré un nombre incalculable d'heures au service bénévole du Collège ou du Conseil en participant à des comités ou à des travaux de l'Ordre. Pourra également être retenue la candidature d'un membre ayant fourni des services pharmaceutiques dans des circonstances exigeant l'engagement d'une somme de temps et d'énergie hors de l'ordinaire afin de répondre à un besoin de la communauté.

Le membre doit avoir exercé la pharmacie au Nouveau-Brunswick depuis au moins 25 ans et avoir précédemment reçu de l'Ordre un prix pour services méritoires.

Ce prix donne au membre le droit à vie de renouveler son adhésion annuelle sans frais, mais le membre doit satisfaire à tous les autres critères d'adhésion de sa catégorie de membre.

#### 2. Prix pour services méritoires

##### A. Prix pour services méritoires à l'Ordre

Ce prix peut être remis à tout membre (actif, retraité ou défunt) de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick qui, sans être mis en candidature pour le prix Membre à vie, a rendu des services considérables à l'Ordre, au Conseil ou au bureau de l'Ordre.

##### B. Prix pour services méritoires à la profession

Ce prix peut être remis à tout membre (actif, retraité ou défunt) de l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick qui, sans être mis en candidature pour le prix Membre à vie, a rendu des services considérables à la profession de pharmacie.

Cette reconnaissance s'adresse aux membres ...

- qui ont fait avancer la profession en innovant dans leur pratique
- qui ont rendu des services exceptionnels et importants à la population du Nouveau-Brunswick dans le cadre de leur exercice professionnel de la pharmacie ou
- qui ont fait preuve de leadership dans leur mentorat auprès de membres actuels ou de futurs membres

et dont l'exercice professionnel est indéniablement axée sur le patient.

3.  **CITATION PRÉSIDENTIELLE**

Ce prix peut être décerné à toute personne ou tout groupe qui a contribué de manière importante à la profession de pharmacie.

Le récipiendaire peut être membre de l'Ordre ou non, et il est probable que le prix sera attribué pour souligner le terme d'un projet, d'une recherche, d'une réalisation en particulier ou d'un service rendu à la profession ou à l'Ordre.

4.  **PRIX PARTENAIRE DU PROGRÈS**

Ce prix est remis à un ou des membres qui ont entretenu une relation de collaboration individuelle ou collective avec d'autres professions ou professionnels de la santé. La mise en candidature doit clairement montrer que la collaboration a eu un effet positif sur l'optimisation des soins aux patients ou sur la santé ou la sécurité du grand public.



5.  **PRIX COÉQUIPIER MODÈLE EN PHARMACIE**

Ce prix est remis à un ou des membres qui ont fait preuve d'un engagement particulier au travail d'équipe dans le cadre d'un lieu d'exercice de la pharmacie. Le ou les membres doivent détenir un rôle clé dans la direction de l'équipe ou dans l'exécution de son mandat, et les qualités récompensées doivent avoir eu un effet positif sur les soins aux patients, la sécurité des patients, l'amélioration des services en pharmacie ou l'avancement de la profession de pharmacie.



## Association des Pharmaciens du Nouveau-Brunswick

### Prix décernés par l'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

-  **« BOWL OF HYGEIA »**  
Prix visant à reconnaître un pharmacien dont le service auprès de sa communauté dépasse ses tâches professionnelles. Les pharmaciens et pharmaciennes font des contributions précieuses à la vie de leur communauté, de leur province, de leur pays, ce qui les empêche de faire une importante contribution aux affaires de leur profession. Certains peuvent faire les deux. Ce prix reconnaît tous ces services avec un accent spécial sur la communauté.
  
-  **SCOTT KNOWLES PRIX DE RECONNAISSANCE DES SERVICES D'UN NOUVEAU PRATICIEN**  
Remis à un nouveau membre (cinq années ou moins depuis l'obtention du diplôme et membre qui s'est vu accorder le droit d'exercer sa profession de pharmacien au Nouveau Brunswick). Ce prix peut souligner l'innovation ou l'excellence, ou les deux et peut reconnaître les services à la profession ou au public dans le cadre de l'exercice de la pharmacie.